



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, que le conseil a adopté le *Règlement n° 684-2025-D modifiant le règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* lors de l'assemblée du 8 septembre 2025.

Le règlement a pour objet de modifier les annexes C, F et G concernant respectivement la tarification de travaux publics, de loisirs et culture et de location d'infrastructures du règlement n° 684.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 9 SEPTEMBRE 2025**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe